



## TdR C191

**OBJET : appui à la réduction des risques liés au « Covid-19 » des travailleurs et populations riveraines de la concession certifiée IFO (groupe INTERHOLCO)**

**BUDGET : 20.661 euros**

**Activité de référence au cadre logique:**

<b>Objectif</b> <i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière</i>	Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0 = 5,5 Mio. ha). Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mis 2021 par 2 Mio. ha. (T0 = 3,1 Mio. ha). 50 %/ des entreprises avec légalité certifiée mettent en oeuvre un plan d'action sociale jusqu'à mis 2021, accepté par la population riveraine (T0 = à déterminer).
--	---

<b>2.6</b>	<b>Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux</b>	
2.6.1	<i>Etude d'Impacts Environnemental et Social</i>	2
2.6.2	Gestion des déchets	2

2.2.2	<i>Assainissement, planification des bases-vie</i>	1
2.2.3	La sécurité alimentaire des bases vies (projets pilotes)	2

2.5.7a	<i>Infrastructures sociales</i>	
2.5.7b	<i>Infrastructures sociales (récompense pour l'obtention d'un certificat)</i>	

### **1. Contexte et justification**

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 constitue une « urgence de santé publique de portée internationale ». Le 11 mars 2020, L'OMS reclassait l'épidémie de COVID-19 au niveau « Pandémie ».

En Afrique, le premier cas de Covid-19 est apparu en février 2020 en Égypte. Au fil des mois, le continent africain a connu une accélération dans la propagation du Covid-19, avec des impacts négatifs croissants sur le plan sanitaire, économique et social. Au mois de juillet 2020, le continent africain comptait 9 691 décès confirmés et 183 421 guérisons pour 383 747 cas enregistrés, selon le Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l'Union africaine. Toutefois, les spécialistes estiment que ce bilan est fortement sous-estimé. Dans le bassin du Congo, le Cameroun se positionne comme troisième pays le plus touché d'Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du Sud et le Nigéria, et le premier en Afrique centrale, notamment avec plus 15 173 cas répertoriés le 14 juillet, dont 359 décès. Suivent la République Démocratique du Congo avec 8 075 cas confirmés dont 190 morts ; le Gabon avec

6 026 cas de Covid-19 confirmés dont 46 morts ; la République centrafricaine avec 4 321 cas confirmés et 53 morts, et le Congo-Brazzaville avec 2 028 cas officiellement déclarés dont 47 décès.

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) craint que l'Afrique ne puisse "affronter" la pandémie, cinq concessionnaires certifiées FSC-FM d'Afrique centrale, ont développé avec l'appui du PPECF (ANO n° 256 [250.000 e], des actions spécifiques pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur leurs activités, à travers la mise en œuvre des plans de riposte au COVID19.

## **2. Résumé de l'appui ANO n° 256**

L'intervention avait pour objectif de soutenir la mise en œuvre des plans de riposte au COVID 19 dans les concessions forestières certifiées du bassin du Congo, en vue de réduire l'impact de la pandémie sur les activités d'exploitation forestière.

L'intervention a porté spécifiquement sur :

- l'acquisition du matériel sanitaire et médical ;
- la réalisation des travaux d'aménagement, le renforcement des centres médicaux intégrés et le renforcement des mesures organisationnelles ;
- la sensibilisation des communautés riveraines sur les mesures barrières et l'appui aux administrations locales à travers des dotations spécifiques.

Les entreprises ont développé chacune, leur propre plan de riposte au COVID19, soit sous la forme de procédures internes, soit sous la forme d'un document de planification opérationnel, auquel est adossé un budget conséquent.

Au 14 juillet 2020, le coût prévisionnel global rattaché aux plans de riposte au COVID19 pour ces 5 concessions forestières certifiées FSC FM est estimé à 776 761 €, dont 611 578 € en première estimation (courant Mai 2020) et 165 183 € additionnels (début juillet 2020).

Les lignes de dépense récurrentes sont :

- L'acquisition de matériel sanitaire et médical
  - l'achat d'outillage et d'appareils médicaux pour réaliser des tests sérologiques et des kits de tests COVID-19 ;
  - l'acquisition de masques de protection faciale et autres équipements de protection individuelle (sur-blouses, sur-chaussures, gants, visières et charlottes, etc.) ;
  - l'acquisition des produits de désinfection (gels hydro alcooliques, savons, eau de Javel, bidons avec robinets pour lavage de mains, etc.).
- Des travaux d'aménagement des centres de santé et le renforcement des mesures organisationnelles
  - réhabilitation et équipement des centres médicaux intégrés ;
  - la création des zones de désinfection, de quarantaine et de prise en charge des cas identifiés ;
  - la mise en place des unités de fabrication locale de masques de protection faciale et autres matériels de protection individuelle ;
  - l'installation des postes de désinfection à l'entrée des sites de travail (bureaux, magasins, garages, etc.) ;
  - la confection du matériel de sensibilisation de masse ;
  - le renforcement des mesures d'hygiène dans les camps d'habitation et sur le site ;
  - la tenue des réunions de sécurité.

- Sensibilisation sur les mesures barrières et autres dotations au profit des communautés riveraines.
  - L'organisation des campagnes de sensibilisation des communautés riveraines (distribution des affiches à chaque village) ;
  - La dotations spécifiques aux communautés riveraines, administrations locales et écoles (matériel de désinfection et de protection individuelle, matériel de sensibilisation)
  - Le soutien aux initiatives de l'Administration de la santé vis-à-vis localités riveraines, etc.

Pour soutenir les plans de riposte COVID 19, la KFW à travers le PPECF a mis à disposition des 5 concessionnaires des subventions dont le montant cumulé s'élève à 250 000 € au 14 juillet 20, et représente globalement 97% des coûts réels (à cette date).

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des coûts réels déclarés par les entreprises, et une estimation de la contribution du PPECF à ces dépenses.

**Tableau : coûts réels liés aux plans COVID 19**

Entreprises certifiées FSC	Budget prévisionnels (€)	Coûts réels (€)	Subvention du PPECF (€)	Taux exécution du budget %	Taux de subvention PPECF aux coûts réels %
IFO Interholco (*)	352.221	262.221	75 000	74 %	29 %
CIB Olam	354 131	93.719	50 000	26 %	53 %
Rougier Gabon	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	50 000	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>
Precious Wood	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	50 000	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>
Pallisco	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	25 000	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>
<b>Totaux --&gt;</b>			<b>250 000</b>		

(\*) Voir annexe 4 : situation des dépenses IFO au 28 juillet 20

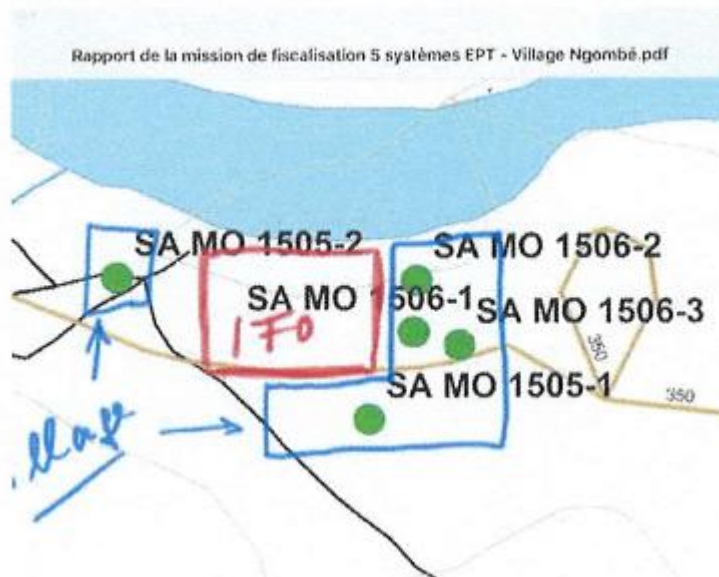
Ainsi, tel que illustré dans la figure 4 ci-dessous, la subvention du PPECF correspond au 14 juillet, à 29 % des coûts réels chez IFO Interholco et à 53 % chez CIB OLAM.

Ces données sont provisoires et devront être recalculées au 30 septembre prochain, date à laquelle, la subvention du PPECF sera certainement inférieure au seuil de 50 % chez tous les concessionnaires certifiés.

### La nouvelle requête d'IFO

IFO qui a reçu la dotation la plus élevée (75.000 euros), vu son étendue et son plan d'actions, sollicite à nouveau le PPECF (cf. annexe 1), pour une réhabilitation de cinq forages en limite de la base vie, avec la justification bien compréhensible que les allées venues des villageois riverains venant se ravitailler aux points d'eau de la base vie, fait peser un risque épédiméque important sur les travailleurs et leurs familles.

Ces 5 forages (voir carte ci-dessous) ont été construits par la société ASPERBRAS, attributaire d'un marché d'hydraulique villazgeoise de 4.000 forages (toujours en cours d'exécution appelé « Eau pour tous » sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence nationale de l'hydraulique rurale, n'impliquant normalement pas le concessionnaire IFO.



Ceci explique sans doute que ces forages ont été négligés (annexe 2) et IFO va prendre attache avec l'Agence nationale de l'hydraulique rurale pour établir un protocole d'entretien des 5 forages (cf. annexe 1) et assurer leur bon fonctionnement après réhabilitation.

### Degré d'éligibilité au PPECF II

Justifié par l'Incidence très négative du Covid-19 sur la filière et l'avenir des concessions certifiées dans le bassin du Congo que le PPECF peut atténuer, par des appuis ciblés.

Note : +++

### Taux moyen d'intervention et contribution du bénéficiaire

Item	Montant (€)	Taux applicable	Taux effectif	Contribution PPECF	Contribution Bénéficiaire	Justification
	20.661 €	<b>Non déterminé%</b>	<b>0 % (*)</b>	20.661 €	0 € (*)	

(\*) A ce stade, IFO ne peut pas contribuer financièrement, à la réhabilitation des forages, sans une autorisation de l'Agence nationale de l'hydraulique rurale avec laquelle, elle souhaite passer au plus vite, un protocole de collaboration pour la maintenance des ouvrages (cf. annexe 1).

**Modalités de mise en œuvre** : subvention directe, à partir du FDD UBA de Yaoundé, à IFO, avec modalités de justifications pour un marché de travaux passé en gré à gré avec la société ASPERBRAS.

La demande de gré à gré est motivée par le fait que les forages ont été construits par la société ASPERBRAS qui propose de les réhabiliter à un coût marginal (cf. annexe 1 et annexe 3).

**Remarque importante** : par souci d'équité, il faudrait proposer aux quatre autres entreprises, un appui de 20.000 euros dans la réhabilitation ou l'amélioration d'infrastructures au bénéfice de leurs villages riverains.

Annexe 1 : lettre d'engagement de la société IFO

Annexe 2 : mission d'évaluation de la société ASPERBRAS

Annexe 3 : devis de réhabilitation des 5 forages

Annexe 4 : situation des dépenses « Covid 19 » d'IFO au 28 juillet 20